

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers |    |
| En exercice           | 27 |
| Présents              | 23 |
| Votants               | 27 |

**VILLE DE BRIARE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué trois avril, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DENIZOT Gabriel.

**Présents :**

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

**Absents excusés :**

Madame MOLONEY Pauline ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur SEGURET Alain ; Madame PINON Nicole.

**Procuration a été donnée à :**

Madame MOLONEY Pauline a donné pouvoir à Monsieur DORSO André ;  
Madame LECOMTE Sylvie a donné procuration à Monsieur MANZANO Patrick ;  
Monsieur SEGURET Alain a donné procuration à Monsieur FAISY Fabien ;  
Madame PINON Nicole a donné procuration à Madame BOURGOIN Evelyne.

Madame GUILLAUME Sylvie est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-009 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP).**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-22 ;

**Vu** la délibération n°2026-007 qui a créé la commission permanente de délégation de service public et définie les conditions de dépôt des listes ;

**Considérant** que l'article L.1411-5 du CGCT impose la création d'une **Commission de Délégation de Service Public (CDSP)** lorsque la commune envisage de confier la gestion d'un service public à un opérateur privé (délégation de service public), composée de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants, qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires ;

**Considérant** que ces membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** que l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) se fait à scrutin secret ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, la composition des différentes commissions municipales, y compris la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste ;

**Considérant** que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

**Considérant** l'élection des membres à bulletin secret.

**Considérant** que 2 listes sont présentées, à savoir :

**Liste 1 :**

- Membres Titulaires : Fabien FAISY, Denis ROUGNON-GLASSON, Gérard SEMENCE, Thomas POIDVIN, Patrick MANZANO
- Membres suppléants : Jean-Luc TOURTE, Alain SEGURET, Frédéric GARDINIER, Lucie VASSOILLE, Audrey SALIN

**Liste 2 :**

- Membres titulaires : Mathilde PARIS, Laurent LHOSTE, Dominique GIRAULT, Christiane VELAY, Edwige SIGNORET
- Membres suppléants : Edwige SIGNORET, Christiane VELAY, Laurent LHOSTE, Dominique GIRAULT, Mathilde PARIS

Deux assesseurs sont désignés : Madame SALIN Audrey et Madame SIGNORET Edwige.

A l'issue du dépouillement, sont comptabilisés :

- 27 votants ;
- 0 suffrages blancs ou nuls ;
- 22 voix pour la liste 1 ;
- 5 voix pour la liste 2 ;

Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants de la Commission de « Délégation de Service Public » suivants :

- **Titulaires** : Fabien FAISY, Denis ROUGNON-GLASSON, Gérard SEMENCE, Thomas POIDVIN, Mathilde PARIS
- **Suppléants** : Jean-Luc TOURTE, Alain SEGURET, Frédéric GARDINIER, Lucie VASSOILLE, Edwige SIGNORET

La Secrétaire de séance,



Sylvie GUILLAUME



Le 13 avril 2026  
Le Maire,



Gabriel DENIZOT